

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DU 14 JUIN 2022**

N° 22/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 11
POUVOIRS : 0
VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ASCOLA Lisiane, M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme PRATS Eliane, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ZUBER Sophie.

Date de convocation :
06/06/2022
Date d'Affichage :
14/06/2022

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance,

OBJET : Modification du plan de financement prévisionnel du projet de création de gîte d'étape, bar-restaurant.

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération de ce jour acceptant la demande de subvention auprès de la Région d'un montant de 15%, il nous appartient de corriger le plan de financement voté le 22 mars 2022 et destiné au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Monsieur le Maire propose le plan de financement modifié pour approbation :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant	%
Acquisitions foncières		Union européenne		
Parcelle pour parking	5 000 €	Etat (préciser)		
Travaux (à détailler par postes de dépenses/lots)		FNADT sollicité	730 980 €	65%
Bâtiments	668 004 €	Dotations		
Aménagements extérieurs	109 900 €	Autres Etat		
Parking	176 500 €	Autres Etat		
Études Architecte	12 900 €	Collectivités locales et leurs groupements :		

		Perpignan Date de réception de l'AR: 27/06/2022 066-216600510-20220614-022_2022-DE 168 688 € 15%		
Fonctionnement (<i>pour les dépenses de fonctionnement, détaillez les dépenses, notamment salaires et charges voir 3</i>)		- Région		
		- Département		
Conseil		- Communes ou groupement de communes		
Communication		Établissements publics		
Divers		Autres à préciser		
Prestations intellectuelles (Bureau d'études)		Recette générée		
AGT relevé topographique et bornage	1 861 €	<u>Sous-total :</u>	899 668 €	80%
Honoraires maîtrise d'œuvre	150 419 €	Autofinancement		
		Fonds propre		
Maîtrise d'œuvre		Emprunts à préciser	224 916 €	20%
		Crédit bail		
		Autres à préciser		
TOTAUX	1 124 584 €		1 124 584 €	

Le Conseil municipal après délibération approuve la modification du plan de financement prévisionnel du projet de création de gîte d'étape, bar-restaurant.

Par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. BLIGUET Michel) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,



Le Maire

Patrick Marcel